

# Réflexions sur la fiscalité

## Contexte

Le titre à la Une du *Monde* du 2 octobre 2012 « Impôts : tout le monde va payer » fait regretter le temps où les impôts s'appelaient les « contributions directes », laissant les contributions indirectes aux différentes taxes. Le mot « impôts » laisse entendre que l'Etat impose. Dans les mots, je préfère contribuer à la vie de la collectivité plutôt qu'être ponctionné par une lointaine entité qui impose, c'est-à-dire que l'on subit malgré soi. Plus encore, le sous-titre de la double page « Les mesures fiscales du gouvernement visent les familles aisées et les hauts revenus. mais ils ne sont pas les seuls touchés ». Comme si on devait être touché par une espèce de maladie honteuse appelée « impôts ».

*Cette impression est dans l'air du temps, mais est-ce bien citoyen de le penser ? Avant l'invention de l'argent, chacun donnait une part de son temps et de son énergie à entretenir les chemins, à faire son service militaire, à s'occuper des pauvres... Aujourd'hui, nous avons délégué à nos élus le soin d'organiser la vie collective. Nous contribuons financièrement comme nos élus le demandent. Nos exigences de service public devraient être à hauteur de nos contributions : n'exigeons de l'Etat que ce que nous lui donnons !*

*Le coût d'un kilomètre de tramway en 1910, en nombre d'heures de travail est sans doute mille fois moindre que celui d'un kilomètre de tramway en 2010. Le prix d'un char, d'un scanner, de dix ans d'études pour tous, d'une justice efficace, d'une société plus juste,... ira en grandissant avec la complexité de notre société, qu'elle soit basée sur des services publics payés par nos impôts ou sur des services à paiement direct comme les péages (marge bénéficiaire en plus et notion de service public en moins).*

Le citoyen contribuable serait bien avisé de comprendre que les contributions directes ou indirectes servent à financer les services nécessaires à la vie de chacun et au fonctionnement des entreprises françaises, à charge pour chaque citoyen et chaque entreprise de payer son écot. Il faut aussi rappeler que c'est un vote citoyen qui a décidé que l'impôt serait redistributif, et que la solidarité entre citoyens vaut tout autant que la défense de l'intérêt individuel ou des groupes d'intérêt (lobbies). C'est à nous citoyens et donc à nos élus d'organiser l'argent public et de contrôler son utilisation. Peut-être aurons-nous moins tendance à penser que l'impôt est inique.

Il faut aussi comprendre que l'impôt permet à l'Etat d'acheter ses fournitures et d'investir dans les infrastructures, assurant ainsi le travail et le pouvoir d'achat de nombreux salariés. L'impôt paye aussi les fonctionnaires. Tous ces salariés consomment à leur tour des biens qu'il faut fabriquer ou des services. L'impôt a un

rôle économique direct ou indirect. Vouloir moins d'Etat revient à vouloir éliminer un maillon du système fondé sur le travail de tous. Le seul aspect négatif est que l'impôt paye aussi les intérêts de la dette nationale dont les fruits ne profitent qu'à quelques-uns.

Le discours ambiant contribue à l'impopularité des impôts. Télévision, radio, journaux parlent savamment du montant de l'impôt, pris souvent comme une cause de désordre économique, et non comme une conséquence de nos choix de société. La déclaration annuelle de nos revenus est vécue comme une atteinte à la personne parce que nous ne faisons plus le lien entre cette contribution et les services dont nous profitons. Les politiques et les économistes oublient de nous dire que la vie en société a un coût. A la télévision, à la radio et dans les journaux, Il serait temps que l'on explique et ré-explique au citoyen contribuable et à l'entrepreneur qu'avec ses «contributions» il achète des services. Que ferait une entreprise s'il n'y avait pas de route, que ferait un riche si les pauvres devaient mourir dans la rue, ou répéter les sanglantes révolutions. Il est urgent que l'on rappelle les mécanismes de notre société, qu'on explique l'inflation des coûts des services publics, que l'espérance de vie a doublé en 100 ans, qu'un sous-marin nucléaire représente 1,5 Milliards d'euros à l'achat et 6 Milliards d'euros de fonctionnement sur 40 ans, que le service de la dette nationale est de 50 milliards annuel, que l'Etat dépense l'équivalent d'une maison neuve pour la scolarité de chacun des 15 millions d'élèves en France.

Dans un monde qui se complexifie chaque jour un peu plus et où nos exigences de savoir, de sécurité, de cadre de vie et d'internationalisation sont de plus en plus grandes, il faut que chaque citoyen comprenne pourquoi nos contributions directes et indirectes augmentent.

*L'impôt n'est pas une cause. C'est une conséquence. Espérons que les media et les politiques sauront l'expliquer afin de nous remettre dans une vision positive et équitable de nos contributions aux services publics. Les impôts sont la rançon de la vie en société : qui veut passer du stade de la cueillette au stade d'une vie confortable où l'on ait le temps et les moyens de penser et de jouer doit s'associer pour produire plus facilement. L'augmentation de la productivité ne peut se faire que par la division du travail et par une structure permettant les échanges.*

La parcellisation du travail entraîne, à climat égal, des inégalités dans la répartition des tâches et des revenus : ceux qui gagnent beaucoup le font grâce à ceux qui gagnent peu. Il convient que la société soit régulatrice.

La structure qui permet les échanges se situe à de multiples niveaux, depuis les échanges les plus élémentaires de particulier à particulier, en passant par les échanges à l'intérieur même de l'entreprise, jusqu'aux échanges au niveau de la planète, échanges de biens matériels ou abstraits telles les informations ou les connaissances. Il convient que la société prenne les moyens pour la libre circulation

des hommes, des biens et des idées. Cela ne veut pas dire que les moyens soient une propriété collective, mais que les moyens d'échanges soient disponibles à tous, chacun ayant un droit de regard sur leur gestion, en particulier pour éviter que les quelques plus riches ne monopolisent les moyens d'échanges au détriment des plus pauvres, en appliquant le raisonnement qui veut que le service soit en fonction de l'investissement économique, version moderne de la loi du plus fort.

La solution actuelle qui sépare la fonction de collecte des fonds collectifs de la fonction d'utilisation de ces fonds semble satisfaisante et permet de décider démocratiquement d'une part du niveau de l'impôt et d'autre part du budget. Ce qu'elle ne permet pas, c'est de décider démocratiquement du processus de collecte, si ce n'est a posteriori, par la sanction électorale, que ce soit pour la répartition des prélèvements entre le niveau national, le niveau régional et le niveau local - sans parler du niveau international qui vient à l'ordre du jour- que ce soit pour la répartition des prélèvements directs et indirects, que ce soit pour la définition des barèmes à appliquer sur chaque type de prélèvement. En effet, les méthodes de prélèvement sont les leviers économiques par lesquels le gouvernement peut infléchir certains choix de société et maintenir l'équilibre du système économique national. Par exemple, le fait de baisser les taux d'intérêts des prêts d'accession à la propriété peut relancer le secteur de la construction, de façon à lui faire prendre le relais du secteur sidérurgique en crise.

La question est de savoir jusqu'à quel niveau les leviers de l'Etat (national, régional ou local) peuvent agir. Si ces leviers agissent dans le moindre détail, la machine devient si complexe que le résultat des multiples actions sur ces leviers n'a en général pas grand-chose à voir avec la réflexion qui a précédé l'action. Si les leviers économiques sont trop globaux, ils permettent des abus difficilement contrôlables par ailleurs. L'intelligence politique consiste à trouver le juste nombre de mesures pour le remplissage des caisses de l'état.

L'Etat est confronté à un ensemble d'inégalités naturelles qu'il doit conserver à l'intérieur de certaines limites :

- Régions riches et régions pauvres : il convient de déterminer ce qu'est une région riche par rapport à une région pauvre, en terme de pouvoir d'achat sans doute, mais aussi en terme de devenir, de cadre de vie, de sujétions climatiques, de potentiel culturel... Ainsi chaque région (mais qu'est-ce qu'une région?), devrait présenter un bilan multi-critère à un arbitrage (corps élu) susceptible de répartir un pourcentage de la recette de l'état selon des besoins clairement exprimés.

- Ville riches et villes pauvres : le procédé en vigueur pour les régions devrait être reconduit au niveau local

L'Etat pourrait n'avoir qu'une caisse, avec un mode de perception et un mode de distribution uniques pour l'ensemble du territoire. Ce serait faire fi des disparités et des cultures locales et régionales.

## Citoyen actionnaire

*Imaginons une entreprise ayant 100 actionnaires, dont une dizaine détient la moitié des actions, et les 190 autres l'autre moitié.*

*Cette société connaît de grosses difficultés. L'assemblée générale décide une participation des actionnaires pour sauver l'entreprise.*

*La première proposition consiste à modifier la répartition des actions en fonction de la participation fournie par chacun.*

*La deuxième est une participation égale de tous sans modification du nombre d'action détenu par chacun.*

*La troisième est une participation de chacun en fonction du nombre d'action en sa possession, sans modifier le nombre d'action de chacun.*

*Les différentes propositions sont débattues, sans qu'un consensus ne se dégage, bien évidemment. Dans la salle, on constate quelques petits noyaux durs aux positions bien ancrées. Chez les autres, quelques petits conciliabules se créent. C'est en général celui qui possède le plus d'actions qui a fait la première démarche vers celui ou ceux qui en ont un peu moins. Parallèlement, les orateurs se succèdent à la tribune. Les discours sont de très inégale qualité. Ceux qui prononcent les discours les mieux construits interviennent toujours avec beaucoup d'à propos et se gardent bien de conclure quant à la proposition à choisir, mais les arguments amènent souvent à penser que la première proposition est bonne pour tous.*

*Au vote, celle-ci passe à une courte majorité.*

*Trois ans plus tard, l'entreprise est à nouveau florissante. Les 10 actionnaires les plus riches détiennent maintenant 60% des actions.*

*On pourrait imaginer une autre fin de l'histoire. Trois ans plus tard, l'entreprise est toujours en péril, après un passage optimiste à la fin duquel les gros porteurs ont revendu leurs actions. Les changements de directeurs, les dégraissages et les réformes de structure n'ont pas suffi. On est venu dire aux actionnaires fidèles qu'un faisceau de difficultés liées à la conjoncture a empêché le décollage espéré.*

*L'économiste me répondra vertement et doctement que la réalité est tout autre et autrement plus compliquée. Était-il gros, moyen ou petit porteur, cet économiste, je ne sais.*

En tous cas, je fais partie des 50 millions d'actionnaires de l'Etat français. Chaque année, l'Etat me verse quelques dividendes sous forme de routes plus ou moins entretenues, de remboursements de frais de maladie, d'éducation de mes enfants et des enfants des autres - car je pense que l'éducation des autres enfants que les miens m'est indirectement bénéfique - . D'un autre côté, je fais aussi partie de l'entreprise France. Seulement, au lieu de travailler pour elle, je lui verse chaque année l'équivalent d'une vingtaine de journées de travail, au travers de l'impôt sur mon revenu et l'équivalent d'une cinquantaine d'autres journées de travail au travers de la TVA et de diverses cotisations sociales, foncières....

Et de temps en temps, je vote, à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Etat. Mais les discours ne m'impressionnent plus. Depuis que les moeurs sont ceux d'aujourd'hui, j'ai constaté que les actionnaires les plus riches devenaient de plus en plus riches, et que plus on était pauvre plus on s'appauvissait. Alors je vote, c'est mon seul droit de citoyen actionnaire.

Autres temps, autres moeurs. Comme la vie est courte, il est commode aujourd'hui de vivre à crédit. Encore faut-il se limiter. Le patron du bistrot ne fait plus crédit, ça lui coûte cher, vu que le client le remboursera sans intérêt. Le banquier fait crédit, mais uniquement si cela lui rapporte, si l'emprunteur est un homme sûr. Le père de famille n'emprunte pas pour acheter un livre ou se faire un petit plaisir. On emprunte pour une maison, ou pour refaire la cuisine, même si cela doit au bout du compte coûter plus cher. Essayez donc aujourd'hui de vivre dans une location tout en économisant de quoi payer sans aucun crédit votre maison. Une vie de labeur et d'économie ne suffirait sans doute pas. La vie est courte et le banquier vous tend la main. Pourquoi ne pas acheter le service qu'il vous offre, même s'il est un peu cher payé.

Le chef d'entreprise fait une démarche similaire. En gagnant quelques mois ou quelques années sur un investissement, c'est la vie, voire la survie de l'entreprise qu'il assure. Mais le chef d'entreprise se situe aussi dans une perspective courte. Le jour où son entreprise dégagera les bénéfices qu'il escompte, c'est avec eux qu'il devrait poursuivre ses investissements, sans laisser à chaque fois 10 ou 20% dans les mains du prêteur.

L'Etat quant à lui, doit-il suivre cette voie ? L'économiste répondra à coup sûr oui, en arguant que plus un pays est endetté plus il est riche, voyez les Etats-Unis. Cependant, l'actionnaire de l'Etat que je suis se plaint. La dette coûte à l'Etat chaque année des dizaines de milliards. Quand l'Etat, qui engrange chaque année mille milliards d'euros, emprunte environ 100 millions pour faire 15 km d'autoroute, c'est comme si un père de famille qui gagne 36 000 € par an empruntait 360 € pour s'acheter un téléphone, qui lui reviendrait en fait à 476 € avec un emprunt à 6% sur 10 ans comme pour une autoroute. Les 100 millions empruntés pour faire les 15 kilomètres d'autoroute, généreront, eux, en 10 ans, un intérêt de 32 millions, autant d'argent que l'Etat aura laissé dans la poche des riches prêteurs, qui seront alors encore plus riches.

Du fait de ses dettes, l'Etat emprunte en permanence et dilapide sa richesse dans le paiement des intérêts. La pression est telle que les gouvernements cherchent à se décharger de plus en plus des dépenses qui jusqu'alors leur incombait. Les autoroutes deviennent l'affaire des investisseurs privés en contrepartie du péage. Autant de dépenses que les impôts n'ont plus à couvrir. L'automobiliste peut être content en tant que contribuable. Mais c'est quand même lui qui paiera la construction des autoroutes. Il paiera même plus cher, puisqu'il faut aussi

rémunérer le bénéfice de l'investisseur tout autant que les intérêts des emprunts qui auront été contractés pour la construction. Ce que n'aurait pas fait un Etat intelligent qui a les moyens de payer comptant.

La spirale est amorcée, l'Etat pourrait se désengager de tout. Pourquoi ne pas soustraire la tenue des registres d'Etat-civil, tout autant que la production et la distribution d'électricité. Tout travail clairement individualisé peut donner lieu à une facture. Et beaucoup de travaux actuellement du ressort de l'Etat sont beaucoup plus individualisables que le réseau autoroutier.

Ce faisant, on oublie quelques principes fondateurs de notre pays. Les oeuvres de l'Etat s'inscrivent dans une répartition politique de la richesse collective, selon la devise "Liberté, Egalité, Fraternité". En particulier, le mécanisme qui sépare clairement les recettes et les dépenses collectives a fait ses preuves. Le vote du budget est le seul moyen de répartition politique de la richesse nationale. Les sous-traitances échappent à ce mécanisme, puisque l'utilisateur d'un équipement concédé en paye directement l'usage. Poussé trop loin, le désengagement de l'Etat réduirait d'autant la capacité du citoyen à gérer son pays, faute d'un budget national suffisant. L'évolution civile serait alors essentiellement commandée par les marchands.

En tant que citoyen, je préfère être actionnaire d'un Etat riche et intelligent, c'est ma responsabilité vis à vis de mes enfants, et des enfants de mes enfants. Non l'impôt n'est pas inique.

### **L'Impôt : conséquence et non pas cause !**

Dans le Monde du 7 mai 2013, Claire Gâtinois illustre le pessimisme des français. Les graphiques en toile d'araignée montrent leur déséquilibre : Ne pas déménager, ne pas accepter une baisse de revenu ni une hausse des impôts.

Il ne faut pas s'en étonner. Le discours des économistes agite le spectre du chômage qui empêche de songer à changer d'emploi et qui évite aussi d'être trop revendicatif. Tout au plus accepte-t-on de ne pas être augmenté. Une baisse de salaire serait revenir sur des avantages acquis, cette baisse du coût du travail ne profitant qu'aux actionnaires.

Dans un monde qui se complexifie chaque jour un peu plus et où nos exigences de savoir, de sécurité, de cadre de vie et d'internationalisation sont de plus en plus grandes, il faut que chaque citoyen comprenne pourquoi nos contributions directes et indirectes augmentent.

L'impôt n'est pas une cause. C'est une conséquence. Espérons que les media et les politiques sauront l'expliquer afin de nous remettre dans une vision positive et équitable de nos contributions aux services publics.

## Principes de financement

Différents principes de financement de la bonne marche de la société sont possibles :

- Le principe du moins d'Etat possible.

La loi du marché est partout ou presque. On peut confier la défense nationale à des mercenaires ou le maintien de l'ordre à des milices privées, mais il faudra alors définir qui les rémunère, quand, comment,... On peut confier la distribution de l'eau à une société privée, mais il faudra contrôler d'où vient l'eau, qui vérifie que l'on assèche pas la ressource, qui entretient le réseau, qui colmate les fuites (cette eau perdue devra in fine être payée par le consommateur), qui vérifie la potabilité, qui s'occupe des eaux usées et des pollutions afférentes,... qui vérifiera que l'eau s'achète à son juste prix,... On peut laisser l'immobilier à ses promoteurs, mais qui vérifiera que les rues et les réseaux sont adaptés aux nouveaux programmes, qui vérifiera que les terrains ne sont pas inondables ou sismiques, ou préjudiciable au patrimoine historique ou archéologique,... On peut laisser l'éducation à des écoles privées, mais qui s'occupera des enfants sans école,... la santé aux cliniques et hôpitaux privés, mais qui s'occupera de ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter les soins,... qui pourra enrayer les épidémies,...

- Le principe du tout Etat.

Un Etat idéal, qui anticipe les besoins, qui planifie les travaux et les naissances, qui sait tout de chacun,... L'Histoire a montré l'irréalisme de la démarche.

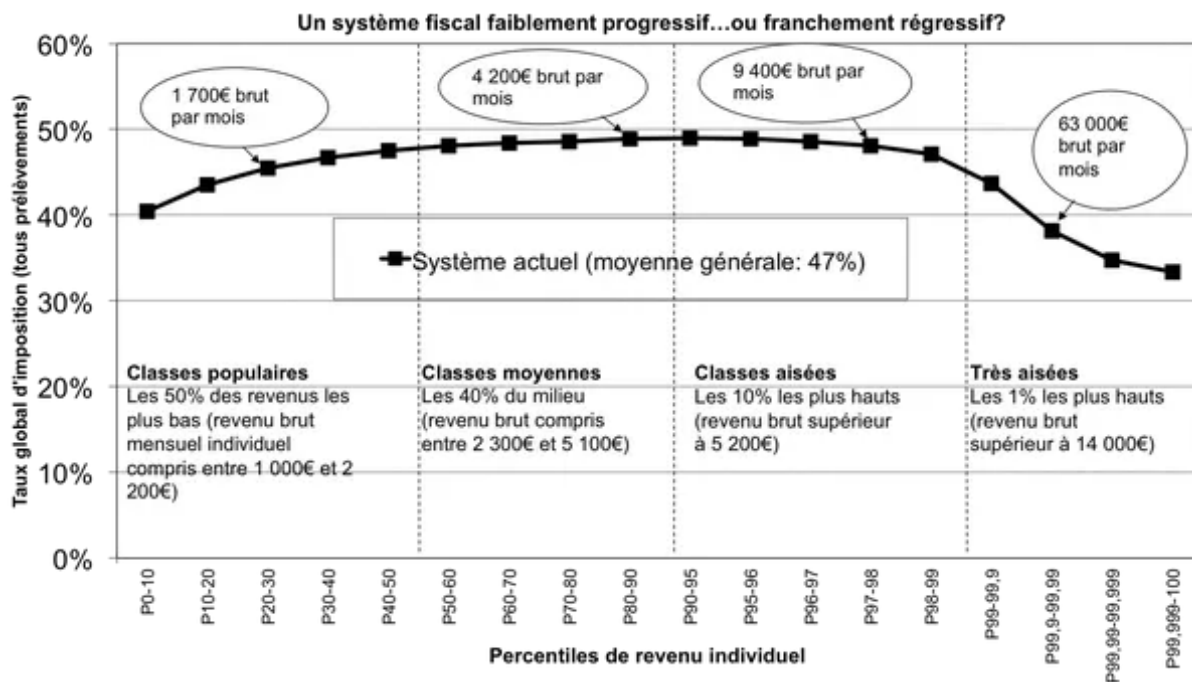
- Le principe régalien

Les citoyens acceptent la tutelle de l'Etat via leurs représentants, qui définissent les domaines et les limites de l'action de l'Etat et de ses collectivités territoriales. C'est un équilibre entre les groupes d'intérêt et l'intérêt général. La diversité des domaines à couvrir et leurs ramifications sont d'une complexité difficile à maîtriser.

- "Le TGV, oui, mais pas dans mon jardin"
- "Les avantages acquis peuvent être remis en cause chez les autres"
- "Le climat de la planète n'est pas mon affaire" ...

La liste des litiges possibles est sans fin, au grand bonheur des professions juridiques.

- Le principe de la redistributivité



.Les plus riches ont acquis leur richesse grâce à l'organisation de la société. Elle n'est pas apparue de nulle part (grâce aux salariés, aux héritages, à la chance, aux capitalisations... et aux fortes utilisations opportunistes des "communs") ! Plus il y a de routes, plus il y a d'électricité, plus il y a de facilité à créer des marchés... plus la richesse peut s'accroître. Encore faut-il que cela ne porte pas préjudice aux plus démunis ou à la société en général. Le cadre de vie digne pour tous oblige à une société solidaire. La redistribution des recettes publiques permet de recycler la richesse et de limiter les inégalités, non seulement entre les individus (et pas seulement les citoyens) mais aussi entre régions riches et régions pauvres, entre villes opulentes et villes sinistrées, ou entre quartiers agréables et ghettos... L'entraide et la solidarité sont des qualités citoyennes !

Dans le passé, la contribution citoyenne se faisait directement en travail pour la collectivité, tel l'entretien des chemins ou des sources ou l'aide à la veuve et à l'orphelin, qui permettait au village d'exister.

Puis les royaumes se sont constitués au fil de guerres dont il fallait assumer le fardeau financier et humain. Puis les Etats ont assumé leur charge d'organisation de la collectivité, avec des mécanismes de plus en plus complexes. L'évolution des feuilles de paie depuis la guerre est révélateur : 2 lignes en 1948, environ 40 lignes en 1993...

Aujourd'hui, les contributions des citoyens à la bonne marche de la société sont diverses. L'ensemble des prélèvements obligatoires est de 45% du PIB, que l'on ne saurait comparer aux autres pays, dont les charges publiques peuvent être très différentes. Par exemple, les dépenses de santé sont mutualisées en France et sont payées directement par les patients aux USA ; les subventions aux associations représenteraient 42 Mds (1/2 du budget associatif) employant 1,8 millions de salariés et 15 million de bénévoles ; ...



**■ Associations : les chiffres clés**  
 Source : V. Tchermouk, « Le paysage associatif français. Mesures et évolutions », Dalloz Juris associations, 2013 - ACOSS - Ministère de la Jeunesse et des Sports

ETP : équivalent temps plein

Nombre d'associations	1 300 000
Associations subventionnées	550 000
Nombre d'emplois salariés (temps plein ou partiel)	1,8 million
Masse salariale	34 milliards €
Financement privé	43 milliards €
Financement public (subventions + commandes)	42 milliards €
Subventions publiques	21 milliards €
Commandes publiques	21 milliards €
Nombre de bénévoles	15 à 16 millions de bénévoles
Volume du bénévolat	1 072 000 ETP

cité par [WWW.lesenquetesducontribuable.fr](http://WWW.lesenquetesducontribuable.fr)

## Redistributions à l'envers

Clément Carbonnier et Nathalie Morel (chercheurs au LIEPP - Sciences-Po - La République des idées - Seuil) montrent que les aides de l'Etat (6 milliard d'euros) pour les services à la personne sont inégalement répartis : les 10% des ménages les plus aisés captent 43% de l'enveloppe fiscal-social, alors que les 50% les plus modestes n'en captent que 6%.

En quarante ans, la France a vu les riches devenir plus riches et les pauvres devenir plus pauvres. Osons dire que ce n'est pas une simple coïncidence et qu'il existe des moyens d'inverser la tendance. Les énormes profits (dividendes) des grandes entreprises comme Total ou CGA-CGM sont équivalents aux aides qu'elles reçoivent de l'Etat. Pour la plupart, ces aides n'atteignent pas leurs objectifs. Pire, elles habituent les grandes entreprises à cette manne, au préjudice des petites et moyennes entreprises. L'[Etat providence](#)<sup>1</sup> est d'une grande inefficacité. Il suffirait que cet argent mal dépensé soit affecté à la commande publique, à des projets d'utilité publique pour réguler l'activité économique.

*J'émet l'hypothèse que les Ecoles de Commerce, qui, du fait de professeurs en général conseillers des secteurs de grande richesse dont le but est essentiellement le profit, inculquent leurs analyses à leurs étudiants qui, à leur tour, porteront la vicieuse parole économique. La science économique ne peut pas être neutre.*

## Recettes et dépenses de l'Etat

Il apparaît, sauf erreur de ma part, que l'Etat français est incapable de présenter un tableau simple de ses principales recettes et de ses principales dépenses, année par année. Comment vérifier les 45% de prélèvements obligatoires annoncés par un peu tout le monde et comment comprendre où vont ces 45% au service des français.

Au mieux, pour les dépenses, j'ai trouvé ces éléments :

### A quoi servent les impôts :

Education et recherche	100 Mds €	(25%)
Défense et sécurité	40 Mds €	(20%)
Développement des territoires	52 Mds €	(13%)

<sup>1</sup> <https://www.alternatives-economiques.fr/couteuses-aides-publiques-aux-entreprises-efficaces/00105830>

Solidarités	44 Mds €	(11%)
Charge de la dette	44 Mds €	(11%)
Union européenne	20 Mds €	(5%)
Soutien à l'économie	20 Mds €	(5%)
Logement et politique de la ville	16 Mds €	(4%)
Transition écologique	8 Mds €	(2%)
Vie citoyenne	8 Mds €	(2%)
Transports	4 Mds €	(1%)
Culture et loisirs	4 Mds €	(1%)

Etonnamment, les transports ne représentent que 1% du budget de la France, ce qui mériterait une explication : investissements, entretien, articulation avec les sociétés d'autoroutes, frontières avec les dépenses des collectivités locales sur le domaine des rues et des routes, taxes ciblées...

Par ailleurs, le service de la dette n'est pas mentionné (2 300 Mds €, soit l'équivalent du PIB, avec un remboursement en 2018 de 41 Mds €, soit autant que le budget de la Défense)

Au mieux, pour les recettes, c'est Wikipedia qui assume ce que l'Etat français ne sait pas faire :

### Budget de l'Etat français

#### Recettes du budget général de l'État en 2022 en euros

	Évaluation	
<a href="#">Impôt sur le revenu</a>	102 859 372 398	25 %
<a href="#">Impôt sur les sociétés</a>	66 304 382 492	16 %
<a href="#">Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</a>	20 193 686 922	5 %
<a href="#">Taxe sur la valeur ajoutée</a>	164 670 723 423	39 %
Autres contributions fiscales	63 852 139 749	15 %
<b>Recettes fiscales</b>	417 880 304 984	
<a href="#">Dividendes</a> et recettes assimilées	3 701 000 000	
Produits de la vente de biens et services	2 699 302 757	
<a href="#">Amendes</a> , sanctions pénalités et frais de poursuites	2 251 754 622	
Divers	9 986 052 465	
<b>Recettes non fiscales</b>	20 176 726 393	
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des <a href="#">collectivités territoriales</a>	-43 241 282 114	
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l' <a href="#">Union européenne</a>	-26 359 000 000	
<b>Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	-69 600 282 114	
<b>Fonds de concours</b>	6 280 782 321	

Soit 400 Mds €, sans parler des 99 Mds € de la CSG pour le financement de la protection sociale, prélevé à la source et sans prendre en compte les recettes et dépenses propres des collectivités, ni du service de la dette.

L'Etat gagnerait à une intense pédagogie sur la façon dont il aide le citoyen et comment le citoyen l'aide, le citoyen-actionnaire, au bon sens du terme.

*Il serait bien que l'Etat mette en place une série d'analyses de la valeur appliquée aux services de l'Etat en tant que produits, pour être efficace dans tous les secteurs où il intervient. Les gaspillages sont énormes. Ils ont cependant une vertu : résorber le chômage, car il vaut mieux de nombreux fonctionnaires avec tous leurs liens sociaux plutôt que des chômeurs dépressifs. Et tant qu'à employer des fonctionnaires, autant les employer efficacement à améliorer notre cadre de vie, plutôt qu'à le rendre morose et vindicatif. On se demande où est l'efficacité de l'administration quand on lit dans les milliers de rapports édités chaque année par l'Etat des phrases du genre :*

*"L'efficacité de l'initiative repose sur le rapprochement de pôles aux thématiques de travail apparemment éloignées, mais en réalité convergentes, afin de renforcer les approches multisectorielles et transversales les plus porteuses d'innovations technologiques et organisationnelles. "*

## **La notion d'Etat et la pensée moderne.**

*«Je suis devenu trader et je gagne 8000 euros par mois»*

*«Comment ne plus payer d'impôts pendant 12 ans»*

*"Faites un don"*

*Ces sollicitations de plus en plus fréquentes sembleront normales à beaucoup. Qui ne rêverait d'argent facile, qui se soucierait du manque à gagner de l'Etat, qui ne serait pas fier d'être philanthrope ?*

*Les arguments sont connus :*

*Le trader (le banquier, l'actionnaire) prend des risques. Le petit trader finit par se ruiner au profit des traders professionnels qui rémunèrent leur employeur en conséquence. Les conséquences sont délibérément ignorées : la spéculation financière est aveugle et cynique. Peu importe les faillites et les plans sociaux pourvu que les dividendes soient élevés. Le cas échéant, l'Etat couvre les pertes. Le court terme ne s'intéresse pas au long terme, les plus riches deviennent plus riches et les plus pauvres deviennent plus pauvres.*

*Les gains à court terme sont des gains, des revenus. Les revenus sont taxés. Pourquoi les transactions financières ne le sont-elles pas ?*

*Concernant l'impôt, les (mauvais) arguments sont aussi connus : l'Etat nous prend suffisamment comme cela (nous vole ! disent ceux qui ont intérêt à le dire) et c'est l'Etat lui-même qui nous incite à profiter de ses niches fiscales.*

*Non, l'Etat ne nous vole pas, certes il pourrait mieux se gérer, mais ce sont nos députés qui votent le budget. Criblé de dettes et de critiques, l'Etat est passé en*

*économie de survie et ses choix ne sont plus dictés par l'intérêt commun, mais par la minimisation des dépenses à court terme, aggravant les problèmes sur le long terme.*

*La notion d'Etat se dégrade, la relation entre individu et bien public n'est plus perçue, la valeur réelle de la vie en société n'a plus de sens.*

*Il y a urgence à un large débat : qu'est-ce que l'Etat ?*

*Quant aux dons, quoi de plus humain que de donner à qui je veux, pourvu que je donne.*

*Les associations d'intérêt général ou d'utilité publique ont trouvé une façon de faire des recettes en incitant leurs adhérents à déclarer aux impôts une cotisation surévaluée en tant que don, ouvrant ainsi une déduction fiscale. Par exemple, si la cotisation annuelle réelle est de 170 €, l'adhérent peut faire un chèque de 414 € qui lui ouvrira une réduction d'impôts de 264 €, réduisant ainsi sa dépense à 150 €. L'association récupère du même coup 244 €. L'adhérents et l'association sont tous les deux gagnants... grâce à l'Etat qui permet ainsi à chacun de favoriser les activités d'intérêt général ou d'utilité publique de son choix, en donnant aux associations la différence.*

*En ces temps où il est de bon (mauvais) ton de crier que l'Etat nous vole, cette pratique du don déductible est plutôt une façon légale de diminuer les recettes de l'Etat. Ce que nous donnons d'un côté à l'Etat par nos contributions fiscales, est redistribué en dehors du budget voté par nos élus.*

*Le système de la déduction fiscale du don est louable puisqu'il permet de développer la culture, le sport, le social, la recherche médicale,... au gré des volontés individuelles. Mais il présente l'inconvénient de limiter les aides de l'Etat pour les besoins collectifs identifiés par les élus.*

## **TVA :**

La TVA est la principale recette de l'Etat (39%). Les mêmes taux appliqués à tous font que les moins riches paient à l'Etat une plus forte proportion de leur pouvoir d'achat que les plus riches.

Si l'on veut augmenter le pouvoir d'achat des moins riches, une TVA basse sur les produits de première nécessité les rend moins chers. Le pouvoir d'achat des moins riches profite aussi aux producteurs de ces produits, puisqu'avec le même pouvoir d'achat le consommateur peut en acheter plus ou acheter une meilleure qualité.

Certes, les plus riches profitent aussi de la mesure, mais dans une moindre mesure car la proportion de leur pouvoir d'achat soumise à une taxe faible est faible.

Malheureusement la loi du marché est telle que les produits se vendent au prix que le consommateur peut y mettre. Passer la TVA d'un paquet de riz de 5% à 1% (Bruxelles veille !) aurait tôt fait d'augmenter le paquet de riz de 4%.

Inversement, l'Etat peut taxer plus les produits superflus et/ou taxer les produits courants proportionnellement au volume acheté. L'eau, l'essence et l'électricité rentrent dans ce

cadre mais il faudrait différencier la consommation utile de la consommation de profit (les profits étant taxés par ailleurs). Trop complexe, sauf pour des produits de niches.

Il reste les produits de luxe, sachant que le luxe est un secteur attractif pour l'étranger. A trop taxer le luxe, on pourrait tuer la poule aux oeufs d'or !

Les dépenses de transport qui piègent les petits budgets sont à considérer pour l'essence des trajets domicile-travail. Cette charge devrait être partagée entre celui qui ne peut habiter près de son travail et l'employeur qui embauche sans prêter attention à l'éloignement du domicile de son employé. Incitations au rapprochement ?

## **Impôt sur le revenu**

L'assiette de l'impôt devrait être sous tutelle du Parlement.

### Assiette de l'impôt (proposition)

Vivre en société signifie que chacun individuellement contribue à financer les services publics de notre cadre de vie. Les contributions directes (appelées impôts par ceux qui veulent les décrier) sont calculées avec une complexité désolante autant pour le citoyen que pour les commis du Ministère de l'économie et des finances.

La progressivité et la redistributivité sont de sains principes, qui s'appliquent séparément aux revenus du travail, du capital et du patrimoine. Mais bien malin serait celui qui pourrait le démontrer. Et pourtant ....!

A peu près un foyer fiscal sur deux ne paie pas d'impôts sur le revenu (mais tous payent la TVA qui représente la moitié des recettes fiscales contre un quart pour l'impôt sur le revenu). A entendre cela, ceux qui payent leurs contributions ont tendance à penser qu'ils sont surimposés. Cet état d'esprit pourrit le sens civique. Pédagogiquement, il suffirait que tous payent, les plus pauvres payant un euro symbolique et les plus riches assumant la redistribution de leur richesse.

Voir l'annexe : "[Pourquoi les riches devraient-ils payer plus d'impôts](#)"

Un site intéressant est celui du [Comité Bastille](#) qui propose, avec des arguments forts, de supprimer l'impôt sur le revenu pour mettre en place un Impôt progressif sur le Patrimoine Passif des personnes physiques.

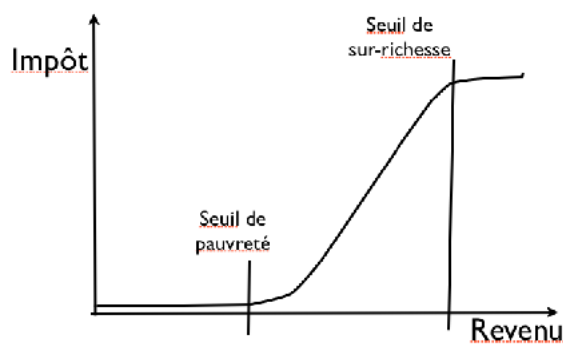
Utopie :

Dans un premier temps, les citoyens doivent comprendre à quoi servent leurs contributions directes et indirectes et admettre la progressivité des contributions selon la richesse, en élisant des représentants prônant clairement ce principe dans leur programme.

Parallèlement, l'Etat justifie ses dépenses : combien coûte un écolier, un collégien, un lycéen, une maîtrise, un ingénieur, un docteur... ; combien coûte la justice, les forces de l'ordre (qui, dans un autre temps, s'appelaient les gardiens de la paix !), la défense nationale, la santé, les actions sociales, les contrôles, la culture, le sport,... les routes, l'eau, l'assainissement,... avec des détails compréhensibles par tous. Ces dépenses peuvent être explicitées par la charge moyenne par foyer fiscal.

Le citoyen doit aussi pouvoir voter ce qui relève des dépenses solidaires et ce qui relève de la dépense selon la consommation, distinguant ainsi le nécessaire du superflu.

Le Parlement (les élus) fixe annuellement un objectif de recette c'est à dire qu'il détermine le montant annuel que l'Etat doit obtenir des contributions citoyennes. Le Parlement fixe aussi annuellement la charge de l'impôt selon la richesse du contribuable, c'est à dire qu'il ajuste les paramètres de la courbe de progressivité-redistributivité. Le contribuable doit simplement comprendre que son imposition augmente en fonction du revenu de son travail et que cette fonction est déterminée par ses élus. Il vaudrait mieux ne plus parler de tranche d'imposition, car cette notion génère des raisonnements farfelus (ça m'a fait changer de tranche !), mais de courbe progressive d'imposition : les députés définissent sur cette courbe deux points d'inflexion déterminés : le point où l'on sort de la pauvreté (les plus pauvres ne payent qu'un euro symbolique) et le point où en entre dans la sur-richeesse (plus un citoyen devient riche, plus il le doit à l'Etat... et aux plus pauvres qui lui ont donné directement ou indirectement leur force de travail), où le pourcentage de contribution est plafonné. Ce sont les élus qui décident le seuil de pauvreté et le seuil de sur-richeesse. La pente entre ces deux points est calculée pour que soit atteint le montant total de l'impôt sur le revenu du travail.



Parallèlement, l'Etat met à disposition de tous un outil de simulation qui montre la répartition des revenus (le nombre de revenus par centile) de l'année écoulée, et qui calcule soit la recette totale de l'impôt en fonction des points d'inflexion, soit la position des points d'inflexion à recette définie. Cet outil permet aux citoyens de comprendre que l'impôt direct obéit à une règle juste.

De la même manière, le Parlement détermine le montant annuel que l'Etat doit obtenir de de l'impôt sur la spéculation (achat et revente sans lien avec l'objet acheté, en particulier pour les oeuvres d'art) et définit aussi les deux points d'inflexion : Le point où l'argent commence a rapporter de l'argent, et le point où l'enrichissement génère de l'enrichissement.

Même chose pour les les bénéfices des sociétés, les dividendes, les plus-values, les primes, les loyers, les rentes et les intérêts de l'épargne.

Même chose pour le patrimoine : entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont énormément. Ce type d'impôt est actuellement très mal perçu car il génère quelques situations socialement insupportables, souvent utilisée comme mauvaise publicité par les détracteurs de l'impôt. Un mécanisme de lissage sur un temps long est à mettre en oeuvre pour traiter humainement ces situations.

Même chose pour les pensions (retraites ou pensions alimentaires). Les aides de l'Etat (allocations familiales, RSA, aides aux logement, bourse scolaires), rentrent dans les

revenus pensionnés. Il est important que chaque citoyen ait conscience des aides qu'il reçoit de l'Etat à titre individuel.

Les héritages (immeubles) rentrent dans le patrimoine. Les héritages de portefeuille, oeuvres d'art et donations rentrent dans les revenus de l'année (avec un mécanisme de lissage/étalement).

L'outil de simulation propose les 4 courbes séparément et cumulées sur le même graphique.

Les dons aux associations peuvent être considérés comme un impôt orienté vers l'association de son choix plutôt que vers l'Etat. Le Parlement détermine une courbe pour le plafond des dons déductibles selon les revenus (peut-il y avoir un impôt négatif chez les plus pauvres ?). Les dons des plus riches aux fondations ne doivent pas devenir un détournement de l'impôt.

Les niches fiscales, qui ont en général des effets pervers supérieurs aux objectifs poursuivis, et qui contribuent à l'opacité du système contributif, sont à oublier.

*Reste l'énorme pavé légué par les eurocrates : l'harmonisation fiscale. Les contributions des citoyens sont très différentes selon les pays, car elles correspondent à des services très différents dont la part payée par le consommateur et celle assumée par l'Etat ne sont pas comparables. La répartition des recettes de l'Etat diffère aussi selon les pays : comment harmoniser les budgets de la Défense, de la Santé, des concessions de Service public,... comment répartir les contributions entre les Communes, Communautés de communes, Départements, Régions, Etat, dont les compétences sont réparties différemment selon les pays ? Comment intégrer les disparités des revenus individuels entre des pays dont les salaires minimum garantis varient du simple au triple ? Comment faire admettre aux régions riches qu'elle doivent aider les régions pauvres ?*

Les impôts locaux sont établis de la même façon. (on rêve d'un [suivi Internet](#) de toutes les opérations municipales, depuis l'idée initiale jusqu'au suivi après réalisation)

Les contributions indirectes (TVA et impôts sur les plus-values) sont déterminées en fonction des contraintes d'usage. Les produits de première nécessité, de confort et de luxe sont redéfinis chaque année par une Commission parlementaire, qui prend en compte les consommations annuelles, l'amortissement des biens meubles et immeubles et l'origine des produits (y compris les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués : respect du travailleur et de l'environnement). Les intérêts financiers considérables liées aux taux contributif justifie une totale transparence des travaux de la Commission, avec, le cas échéant, arbitrage du Parlement.

Les cotisations santé, retraite, chômage, vieillesse, qui sont des actions de solidarité doivent aussi apparaître comme telles. Ce sont les organisme paritaires qui déterminent les taux de contributions et les restitutions. On peut penser que ces actions de solidarités devraient elles aussi être gérées par l'Etat, mais la solidarité sera mieux traitée par la proximité naturelle entre les organismes paritaires et les contributeurs, sous réserve que chaque citoyen sache ce qu'il donne aujourd'hui et ce qu'il recevra demain (en moyenne selon l'espérance de vie). Un peu de pédagogie sur ce système serait bienvenue.

Le quotient familial permet de tenir compte de la composition de la famille en même temps que les allocations familiales. L'ensemble a un impact sur le niveau de vie des

familles, sur la natalité et sur l'emploi (emplois des parents qui travaillent / emplois de service à la famille). Le taux est fixé par le Parlement.

## Fiscalités locales

Même celui qui habite au fin fond d'une campagne reculée profite des services communaux, départementaux ou régionaux. L'usage du chemin communal ou du réseau électrique suppose que quelqu'un contribue à son entretien. La loi française impose que les modifications de l'habitat soient soumises à des règles collectives pour la préservation du patrimoine, pour le traitement des déchets et eaux usées, pour la sécurité et l'hygiène et la santé, pour l'isolation, pour l'accès aux réseaux matériels ou virtuels. Aller acheter des chaussures une fois par an, offrir à ses enfants l'accès à l'école, assurer l'accès rapide des camions de pompiers rédiger son testament, trouver sa place au cimetière,... n'est possible que si l'infrastructure collective existe... Les accidents de la vie, matériels ou sanitaires ou sociaux, conduisent souvent à des conditions de vie dont il est difficile de sortir individuellement. Sauf à instaurer l'indignité de tous, la collectivité, solidaire par nature, porte assistance par des actions individuelles ou collectives (par exemple les structures de soins psychiatriques,...). Vivre quelque part en France n'est possible qu'en contribuant à l'élaboration et à l'entretien du cadre de vie.

L'assiette de chaque type de redevance est définie par les élus pour les niveaux municipaux, départementaux et régionaux, qui votent le montant des recettes à obtenir et la [pente de redistributivité](#). Le cadastre sert de base et l'assiette est indexée sur la Contribution directe nationale (l'impôt sur le revenu). Les cas sociaux sont traités séparément.

### Redevance d'habitation

La taxe d'habitation, même déguisée en CSG, devrait s'appeler "Redevance d'habitation", puisqu'elle concerne essentiellement le cadre de vie local et la solidarité entre les habitants.

La diversité de l'usage des services municipaux (départementaux, régionaux) complique le calcul de la redevance de chaque foyer. Habiter sur un terrain de 4000 m<sup>2</sup> à 5 km du centre ville concerne une faible population mais oblige la collectivité à des services plus coûteux. L'entretien des réseaux (voiries, trottoirs, éclairages, égouts domestiques et pluviaux, EdF, eau potable, fils téléphoniques ou fibres optiques (enterrés ou aériens), irrigation des plantations), ou le ramassage des déchets ou les transports en commun ou les contrôles sanitaires (habitat insalubre, épandages, faune et flore invasive,..) ou le fonctionnement des services administratifs et sociaux... coûtent plus à la collectivité, rapporté à chaque logement, pour un habitat dispersé que pour un habitat densifié.

La diversité des situations sociales est comme la bio-diversité une richesse, à condition que chaque citoyen puisse vivre dans la dignité. La Redevance d'habitation doit être régulée.

### Bail cadastral (Impôt foncier)

L'impôt "Portes et fenêtres", en vigueur jusqu'en 1926, a été transformé partiellement en impôt foncier, basé sur le cadastre. On pourrait dire que cette manière de contribution collective représente le droit d'un propriétaire à jouir d'une parcelle du territoire français (dans certains pays, c'est un bail [amphitéotique](#) qui permet d'occuper la parcelle). Cette contribution pourrait s'appeler "Bail cadastral" pour faire comprendre au propriétaire que sa parcelle appartient au territoire national. Le montant de ce droit est défini en fonction de l'utilisation de cette parcelle. Par commodité, le montant de ce droit est fonction de la valeur d'échange de la parcelle, ou de sa valeur locative.



## Redevance d'installation (Taxe d'Equipement)

La taxe d'équipement est la redevance nécessaire à chaque fois que s'érige une construction neuve ou que l'on transforme une mesure en immeuble, ou que l'on transforme un terrain agricole en surface commerciale. A chaque évolution cadastrale, la collectivité doit investir pour adapter ses infrastructures, par exemple en créant une école supplémentaire ou un tout à l'égout... Cette contribution, qui n'intervient qu'une fois au moment du changement de destination de la parcelle, pourrait s'appeler "Redevance d'installation".

### *Transports en commun*

*Les transports en commun devraient être gratuits. S'ils sont gratuits pour les habitants, ils sont assumés par la collectivité. Avant la gratuité, la participation financière des usagers ne couvrait que 30% du coût global du services. Parfois le coût des opérations de perceptions dépasse la recette des tickets. La collectivité s'y retrouve au travers de multiples avantages : moins de parkings, moins de pollution, moins d'accidents (meilleure sécurité pour les vélos), meilleure convivialité, meilleur contrôle de l'urbanisation.*

*La gratuité des Transports en commun est payée par la redevance d'habitation.*

### *Gestion des déchets*

*Les déchets sont un problème mondial à traiter localement. Plus on consomme, plus on jette. Certaines municipalités ont opté pour faire payer les déchets quotidien au poids et assurent la gratuité de l'enlèvement des encombrants et la mise en oeuvre de stations de compostage.*

## **Fiscalité de l'énergie**

L'énergie est la base de la société. Sans énergie, pas de routes ni de transports, pas de chauffages ni de climatisations, pas de banques ni de réseaux sociaux,...

L'énergie devrait être considérée comme un bien public, comme l'air et l'eau, comme tous les réseaux matériels et virtuels. Ceux qui ont accaparé les combustibles fossiles sont des prédateurs, même s'ils sont propriétaires du terrain et des moyens d'extraction.

Les technologies de productions, d'importation et de distribution de l'énergie et leur impact sur l'environnement sont diverses.

Le principe de la fiscalité de l'énergie est que l'Etat récupère auprès des acteurs qui tirent profit de l'énergie la part correspondant aux services qu'il leur rend. Par exemple, un camion citerne participe à la dégradation des chaussées. L'entretien des routes est un service public coûteux. Autre exemple plus complexe : les fumées d'une centrale au charbon créent des problèmes de santé à tous ceux qui les respirent et génèrent des gaz à effet de serre contribuant aux désordres climatiques. Les banques qui financent l'extraction du charbon ou l'importation de pétrole sont indirectement responsables de l'activité hospitalière et des dégâts des tempêtes.

- La contribution du producteur devrait tenir compte :
  - de l'épuisement des ressources fossiles qui appartient à tous. Il faut aussi financer la recherche sur les ressources de substitutions.

- de l'impact sur l'environnement, depuis les forages préliminaires jusqu'à la remise en état, sans oublier les pollutions de tous types liées à la production comme à l'utilisation de la matière extraite jusqu'à son déchet. A noter que les panneaux solaires et les éoliennes ont aussi leurs pollutions (en fabrication, visuelles, auditives, lignes électriques, démantèlement...). La promotion des énergies renouvelables intermittentes (obligation d'achat) représente environ 1/4 de la facture d'électricité (CSPE), qui profite pour la plus grande part à des fonds d'investissements étrangers et à des usines étrangères, sans pour autant diminuer la part nécessaires des énergies pilotables (non intermittentes : nucléaire, gaz, charbon).

*Contre les éoliennes : <https://eoliennes-lefilm.com/>*

*Pour les éoliennes : <https://fne.asso.fr/dossiers/l%C3%A9olien-terrestre-enjeux-et-impacts>*

- du bénéfice et des dividendes versés

Tout kWh produit en France par une société privée (ou équivalent en pétrole ou gaz) devrait se vendre avec une TVA dont le taux, progressif avec la quantité produite, est fixé annuellement par le Parlement. Le bénéfice est soumis à l'impôt. Les dépollutions ciblées sont à la charge du producteur, avec un dépôt de garantie révisable à la Caisse des Dépôts.

Les banques françaises qui prêtent aux sociétés d'extractions des combustibles fossiles contribuent à reculer la transition énergétique, à polluer et à accroître les désordres climatiques. Les intérêts de tels prêts devraient être taxés selon un taux fixé annuellement par le Parlement.

Tout pétrole ou gaz importé en France depuis un pays européen devrait être soumis à une taxe définie par l'Europe. Le commerce du combustible fossile devient illégitime au regard de son impact sur le climat.

Tout pétrole ou gaz importé en France depuis l'extérieur de l'Europe contribue aux désordres climatiques est soumis à une taxe douanière définie chaque année par le Parlement.

- La contribution du distributeur devrait tenir compte :
  - des technologies captives, qui maintiennent l'utilisateur dans la dépendance de la technologie
  - des pollutions liées à la distribution : les lignes électriques, les routes qui supportent les camions citernes, le classement en site Seveso, la fin de vie des appareils et réservoirs...
  - du bénéfice et des dividendes versés

Tout kWh ou équivalent distribué est vendu avec TVA progressive. Les dépollutions ciblées sont à la charge du distributeur, avec un dépôt de garantie révisable à la Caisse des Dépôts.

- La contribution de l'utilisateur devrait tenir compte :
  - de l'usage de l'énergie (chauffage, transport, éclairage, informatique,...)
  - de la pollution liée à l'usage (particules, rejets, provision pour démantèlement,...)
  - du type de clientèle. Les besoins élémentaires devraient être gratuits.

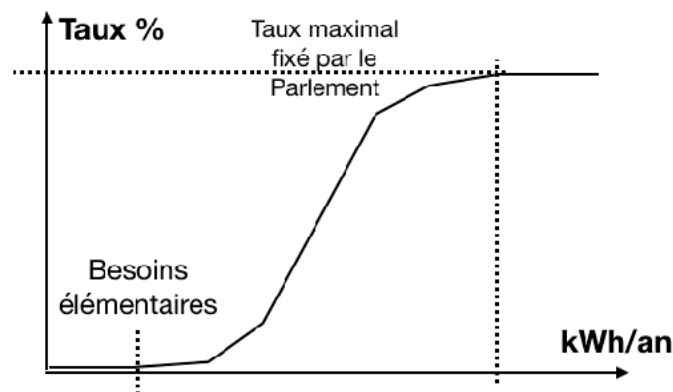
Types de consommation :

La distribution de l'énergie est un service public à la charge des citoyens. La répartition des coûts est une variable d'ajustement. La consommation est très diversifiée, depuis le chauffage d'un habitat insalubre et mal isolé, jusqu'à l'industrie dévoreuse de kWh, en passant par la climatisation gloutonne d'une grande maison, les installations frigorifiques de tous types, la régulation thermique des bureaux, surfaces commerciales et entrepôts, et bien sûr les transports.

Les logements insalubres ne devraient pas exister. Ils génèrent un cadre de vie indigne et provoquent des gaspillages d'énergie. Leurs habitants sont en général dans l'incapacité de rénovation. La collectivité met en place des habitats de remplacement en concertation avec tous. Le plan d'urbanisme explique que l'aide aux démunis est une obligation citoyenne.

La fiscalité de l'énergie est un des moteurs de la transition énergétique :

- avec un prix progressif de l'énergie, gratuite pour les besoins élémentaires et progressif selon la quantité consommée. (comme l'eau).



*Cette participation induit que les taxes à la consommation sont ciblées : elles assurent la gratuité des besoins élémentaires et remboursent les dépenses énergétiques des services publics.*

- avec un prix payé par les entreprises grosses consommatrices prenant en compte l'intérêt collectif de leur activité, selon des critères pondérés établis par une Commission parlementaire. Cette taxe peut couvrir la pollution incidente, à l'instar du prix de l'eau qui participe à l'assainissement.

Les recettes correspondantes sont ciblées sur les aides de l'Etat aux victimes de catastrophes climatiques, sur les aides aux économies d'énergie et sur les recherches à concernant la dépollution.

Les habitats mal isolés posent question.

- Le propriétaire qui loue un habitat sur-consommateur devrait payer la sur-consommation, pour l'inciter à réaliser les travaux d'isolation. Le montant du loyer est gelé jusqu'à la fin du remboursement des travaux. L'augmentation suivante du loyer correspond aux économies d'énergie. (le pétrole ou le gaz consommé est traduit en kWh). Si le chauffage ou la climatisation est réalisé par un équipement d'appoint, la consommation est lue sur le compteur électrique du logement. La sur-consommation est évaluée selon le volume d'air du logement. Les travaux sont faits par une société agréée.

- Le propriétaire qui habite un habitat sur-consommateur n'a en général pas les revenus suffisants pour engager les travaux d'isolation. Si l'immeuble est sain par ailleurs, les travaux d'isolation sont pris en charge par la collectivité qui se remboursera sur les économies d'énergie des années suivantes (emprunt à taux zéro à la Caisse des Dépôts - Chapitre Economies d'énergie).
- Si le logement fait partie d'un îlot insalubre, la collectivité propose aux habitants de l'îlot (propriétaires ou non) un relogement provisoire dans un habitat proche, dédié à l'opération de rénovation de l'îlot, loué ou acheté par la collectivité. L'intérêt pour le propriétaire est de revaloriser son bien. La collectivité assure la maîtrise d'oeuvre de l'opération et se rembourse sur les économies d'énergie des années suivantes.

## **Fiscalité des successions**

Les droits de successions fournissent à l'Etat 13 milliards d'euros par an, soit 1,3% des recettes fiscales.

Selon Jean\_michel Bezat (Le Monde du 11/12/2018 le patrimoine des français a plus que doublé depuis 1970 sans que les français remettent en cause la fiscalité des grosses successions et huit français sur dix s'opposent à toute taxation supplémentaire sur la "richesse des morts". Une importante pédagogie semble nécessaire pour expliquer à cette grande majorité des français qu'ils s'opposent à une conception fiscale qui leur serait favorable.

Aujourd'hui, les enfants héritent en moyenne à l'âge de 60 ans et utilisent peu l'héritage à des fins productives.

*"En matière d'héritage, il est facile pour le lobbying des plus riches de manipuler l'information et les croyances du reste de la population contre leurs intérêts propres, en invoquant de manière démagogique les arguments de morale familiale contre un impôt successoral qui serait une «taxe sur la vertu», une «taxe sur la mort» et un obstacle à la transmission de la maison familiale, en dénonçant à l'envi la menace à laquelle la taxation de l'héritage soumettrait les entreprises familiales, ou encore en diffusant de fausses croyances sur la probabilité de laisser un jour un héritage conséquent – largement surestimée aujourd'hui dans [une population très majoritairement peu concernée]. Or, du fait de la patrimonialisation croissante de nos sociétés depuis les années 1980, le lobbying des riches gagnerait en puissance parce que ces derniers, devenus de plus en plus riches, auraient beaucoup plus à perdre des politiques de redistribution et, en même temps, davantage de moyens pour s'y opposer efficacement"* (André Masson citant Piketty, Saez et Stiglitz).

Voilà pourquoi une majorité de contribuables français ont une opinion défavorable des droits de succession, alors que les héritages entretiennent les inégalités sociales. Il fut un temps (1950-60) où les droits de successions étaient beaucoup mieux acceptés qu'aujourd'hui alors que leur justification et les effets redistributifs étaient bien plus faibles. Aujourd'hui, les inégalités patrimoniales justifient d'autant plus les droits de succession qu'elles sont élevées.

Dire : "Ma richesse, c'est moi qui l'ai gagnée, j'en fait ce que je veux !", c'est oublier que c'est grâce à l'organisation de la collectivité que cette richesse a pu se constituer. L'homme n'est pas sa propre fin, la société qui lui a permis de s'enrichir lui survivra.

Warren Buffett : "une personne très riche doit laisser suffisamment à ses enfants pour qu'ils fassent ce qu'ils veulent, mais pas trop pour qu'ils ne fassent rien".

L'héritage revient à l'héritier. Il s'agit d'un revenu, à taxer au même titre que tout autre revenu, progressivement. En France, chaque citoyen contribue aux dépenses de la société à hauteur de ses revenus, progressivement. Les recettes de l'Etat sont redistributives, c'est à dire qu'elle permettent de réduire ou tout au moins de contenir les inégalités.

*Les résistances les plus fortes aux libéralités testamentaires concernent notamment dans notre pays les familles recomposées (beaux-parents et beaux-enfants sont considérés comme des « étrangers », obstacle qui peut être contourné seulement par l'adoption simple de ses beaux-enfants, procédure lourde au plan psychologique) et les dons ou legs caritatifs qui supposeraient d'amoindrir la réserve des enfants. Mais il est possible que les retentissements récents de l'affaire Halliday contribuent à lever ce tabou sur la liberté de tester, notoirement prégnant jusqu'ici en France (Masson, 2006).*

*A noter la proposition du Mouvement Utopie sur les héritages, qui distingue ce qui relève de l'usage (maison, PME), de la propriété lucrative, de la grosse entreprise à dividendes et pose la question des bénéficiaires de l'héritage et de son plafonnement.*

L'héritage est psychologiquement important et une mauvaise taxation peut apparaître comme une spoliation chez ceux dont le patrimoine est faible, soit à peu près la moitié de la population. Au-delà d'un seuil fixé par le Parlement, l'impôt successoral doit être progressif jusqu'à une forte taxation des grosses fortunes. Celle-ci ont toujours été acquises au travers de montages financiers fiscalement avantageux, même plusieurs générations en arrière. Une taxation importante est un juste retour.

## **Fiscalité des oeuvres d'art**

Le marché des oeuvres d'art est essentiellement un marché d'investissement.

Le ruissellement de la richesse en art n'existe pas. Ce n'est pas parce qu'un tableau s'achète à 1 million d'euros que les peintres professionnels peu connus pourront vendre leurs oeuvres à un prix qui les fasse vivre correctement.

Ce n'est pas parce que les arrière-petits-fils d'un romancier célèbre touchent des droits d'auteur insolents que l'écrivain obscur qui passe 35h par mois à écrire pourra disposer d'un Smic.

*L'oeuvre de l'esprit est un bien public d'utilité sociale. Les droits d'auteur ne sont pas perçus par l'Etat, mais c'est la loi du 29 mars 1997 qui a porté les droits à 70 ans après la mort de l'auteur (suite à une directive européenne). Par exemple, un concert choral à 15€ l'entrée ayant eu jusqu'à 3000€ de frais d'organisation devra 475€ de droits (réduits de 50% si le programme contient plus de 50% d'oeuvres du domaine public). Les manifestations gratuites sont aussi redevables. Si tout est fait pour rémunérer pendant longtemps les "ayants-droits", on peut dire que les sociétés de droits d'auteur ne font pas grand'chose pour la diffusion de la diversité culturelle.*

*Il est difficile de trouver l'économie générale du droit d'auteur, de la perception à la rémunération de l'auteur. Une société comme la Sacem est en situation de monopole.*

Une production artistique n'a de valeur marchande que dans sa renommée. L'artiste incompris ou sans talent devra survivre par d'autres moyens. L'idée d'un salaire universel

versé à tous émerge, mais il faudra longtemps encore pour que l'artiste inconnu en voie la couleur.

Chacun peut tenter sa chance en empruntant de quoi vivre en attendant qu'il vende ses oeuvres à un prix décent. Les banques privées n'accepteront jamais ces petits risques. Elles préfèrent les gros risques, en pariant sur la renommée de l'artiste. Elle accepteront le rôle de mécène d'autant plus que l'Etat les y incite fiscalement sous le prétexte de défendre le marché de l'art français (Laurent Fabius en 1982). L'art échappe à l'assiette de l'ISF et les Fondations ne sont pas soumises à l'ISF.

Le financement participatif pour un créateur ne peut fonctionner sans un minimum de renommée.

Finalement, la fiscalité des oeuvres d'art n'a pas d'impact sur l'émergence de nouveaux créateurs. Seuls les musées pourraient pâtir d'une fiscalité maladroite.

Pour ne pas mélanger ISF et la spéculation culturelle, les oeuvres d'art pérennes (ayant vocation à durer), vendues en France, devraient être soumises à une TVA progressive des plus-values, sans remboursement possible. Ainsi la TVA serait de 0% lors de la première vente par l'auteur, puis 5 % de la plus-value lors de la première revente, 10% lors de la deuxième revente, 15, 20, 25, 30,... sans plafond. Chaque oeuvre est accompagnée de son pedigree de ventes successives. Le système a l'inconvénient de possibles fraudes et de freiner la circulation des oeuvres. L'autre système est une TVA à taux variable progressif selon la plus-value, non plafonné, non remboursable. Le Parlement fixe annuellement la pente de la variable.

Les institutions publiques ne seraient pas assujetties à ces taxes. Les institutions semi-publiques seraient assujetties à ces taxes payées par les actionnaires privés à hauteur de leur participation.

Par ailleurs, les Fondations, qui sont un des gros moteurs de l'optimisation fiscale devraient être soumises à l'ISF incluant leurs avoirs artistiques, avec un barème à étudier.

L'argument de la fuite des oeuvres d'art à l'étranger ne tient pas. Les oeuvres aux prix faramineux n'intéressent que les acheteurs qui peuvent se les payer et les conservateurs à l'ego démesuré. Les musées n'ont pas à rentrer dans le jeu de la spéculation. Les oeuvres de grandes qualités sont en grand nombre, en particulier dans les réserves des musées qui peuvent rester attractifs avec leur propre fond et avec l'acquisition d'oeuvres nouvelles, en particulier pour la promotion de nouveaux talents.

Au cas par cas, l'Etat pourrait pré-empter le droit d'une copie de l'oeuvre qu'il ne peut se payer, en contre-partie d'une réduction de TVA. Cette copie peut être muséifiée (avec ou sans le nom du propriétaire de l'original).

*Citons, a contrario, l'exemple des vestiges de l'Oppidum celto-ligure d'Entremont, près d'Aix en Provence, qu'il a fallu protéger des pillards. Le musée Granet s'est enrichi des vestiges originaux en mettant des copies à la place dans l'Oppidum. Les visiteurs de l'Oppidum acceptent tout à fait la substitution clairement affichée. Une copie d'oeuvre célèbre dans un musée ne devrait pas être considérée comme un outrage à l'auteur, mais comme une ouverture vers une oeuvre souvent enfouie dans une chambre forte et une économie substantielle permettant d'autres développements culturels.*

*L'argument concernant les héritiers d'un patrimoine d'oeuvres d'art important qui pourraient ne pas avoir les liquidités pour payer l'ISF, à l'instar du paysan de l'île de Ré qui a vu soudain la valeur de sa maison grimper, ne tient pas : l'héritier peut vendre ce revenu sans toucher à son propre capital, alors que le paysan ne le peut pas.*

## **Autres fiscalités**

D'autres fiscalités sont à analyser, par exemple sur les transactions financières boursières ou non, sur l'agriculture intensive, sur le tourisme, sur les produits de première nécessité ou de luxe, sur le nombre d'heures travaillées (régulation des emplois, ubérisation, chômage technique...), sur les assurances (fonds de garantie,...)

Celui qui gagne de l'argent en vendant des produits, des services ou de l'emprunt ou des actions aux habitants d'un pays doit comprendre qu'il peut le faire parce que le pays a les structures nécessaires pour permettre à ses habitants d'acheter. Sans routes, sans hôpitaux sans Ecoles et Universités, sans armée ni police ni justice, le pays serait jonché de pauvretés.

En particulier, les **abstractions financières** qui ne correspondent à des produits et services réels qu'au second degré (actions, obligations, produits financiers dérivé, subprimes,...) ne peuvent se faire qu'au sein d'une société techniquement et administrativement très développée. Une taxe sur les transactions financières ne serait qu'une légitime TVA.

Les GAFA qui font d'énormes **profits en France** doivent restituer à la France leur part d'utilisation des services de l'Etat. Les financiers qui jouent avec les actions des entreprises françaises doivent aussi restituer à la France leur part d'utilisation des services de l'Etat.

En particulier, l'explosion des **ventes par Internet** conduit à vider les commerces locaux de leurs clientèle. Ces commerces meurent et avec eux la vie des quartiers, des petites villes et même des villages. Les dégâts occasionnés ne sont pas directement palpables. Au principe "pollueur/payeur" se rajoute le principe "destructeur/payeur". Il serait normal d'expliquer à tous ceux qui achètent par Internet qu'ils contribuent à la lente dégradation de leur cadre de vie, justifiant ainsi une taxe à la livraison ciblée sur la revitalisation des centres de quartier. Cette taxe ne se substitue pas à l'impôt sur les bénéfices des sociétés gagnés sur l'argent de leur clients français.

In fine, la contribution citoyenne prend plusieurs formes :

- Les contributions qui entrent dans un budget général que le Gouvernement réaffecte chaque année à des services publics mutualisés et fait approuver à la majorité du Parlement. Il serait intéressant que ce soit le Parlement qui définisse les recettes à percevoir et les pourcentages du budget à affecter sur les différentes charges de l'Etat, à charge pour le gouvernement de mettre en place les crédits correspondants.
- Les contributions dont l'objet est ciblé, qui ne rentrent pas dans le budget de l'Etat. Là encore, le Parlement pourrait définir le montant des taxes.
- Les services que l'Etat vend aux citoyens, au prix fixés par le Parlement.

## Taxes particulières

La CSG (Contribution Sociale Généralisée) participe au financement de la protection sociale, prélevée à la source des revenus. On comprend que l'Etat veille à l'équité de la protection sociale sur tout le territoire.

La Taxe d'habitation est perçue au profit des collectivités locales ou intercommunale pour financer les services scolaires et sociaux, les équipements sportifs et culturels, la voirie, l'environnement,.. Elle est facile à comprendre par tous, d'autant qu'elle est gérée par les élus locaux. (curieusement, le ramassage des ordures ménagères relève de la taxe foncière !)

*La suppression de la Taxe d'Habitation répond à une logique de répartition nationale équitable, l'Etat reversant "à l'euro près" cette contribution aux communes. Cette mesure est en fait un pas vers la privatisation des services communaux qui seront de plus en plus coûteux parce que de plus en plus complexes techniquement et socialement. Cette erreur politique découragera et déresponsabilisera les Municipalités.*

*Par analogie, l'Etat a confié (lâchement) la gestion des autoroutes au secteur privé. La gestion des routes nationales a été confiée aux Conseils Régionaux avec le financement par l'Etat des frais d'entretien "à l'euro près". Cet entretien est technologiquement de plus en plus coûteux et oblige les Collectivités territoriales à couvrir elles-mêmes ces frais supplémentaires au préjudice de leurs autres compétences.*

Les destinations de la CSG et de la Taxe d'habitation se complètent mais ne se recouvrent pas. Cependant, la richesse et la pauvreté des territoires est très inégale. Il est indispensable qu'une autorité régulatrice forte agisse pour que le cadre de vie soit digne et acceptable pour tous.

*La fusion CSG-Taxe d'habitation serait une mesure anti-pédagogique et un reflet du mépris du gouvernement pour les élus locaux.*

La Taxe foncière, liée à l'occupation cadastrale, revient à louer à l'Etat, de façon pérenne, une partie du domaine national. C'est ainsi que l'on parle de "valeur locative cadastrale". Il est sain que l'Etat ou les collectivités locales conservent un levier sur l'occupation du territoire ainsi que sur l'occupation réelle des logements. C'est un principe de solidarité. On sait trop les méfaits des immenses propriétés en Amérique du sud sur le cadre de vie (paysans sans terre, ouvriers agricoles à la limite de l'esclavage,...)

*Ces contributions ciblées doivent faire l'objet d'une pédagogie constante, pour que chacun comprenne la nécessité des contributions correspondante. Les prélèvements bancaires ne sont pas explicites. Un courriel concis pourrait être envoyé à l'occasion de chaque prélèvement. (les relevés bancaires s'améliorent peu à peu. Suggérons aux banques qu'un ergonome de l'information s'occupe du libellé de la ligne de débit correspondant.*

La Redevance TV correspond au financement du Service public des émissions radio/télévision/média numériques qui évite le recours aux publicités invasives et garde l'indépendance rédactionnelle et de qualité.

*La suppression de cette redevance ciblée serait une grosse erreur politique qui aboutira à la médiocrité des programmes et à la suppression progressive de ce Service public indépendant dédié à la culture de masse. La télévision dans sa forme actuelle est de moins en moins consommée, au profit des réseaux numériques et de leurs perversions*



*(fake news, pauvreté du contenu, récupérations politiques,...). La régulation de ce nouveau volet culturel est à la traîne. La production de réseaux publics de référence, comme peuvent l'être les chaînes TV publiques, est une nécessité politique.*

## **Divers**

Avant de privatiser un service public, l'Etat serait bien inspiré d'expliquer aux citoyens les avantages et inconvénients de cette privatisation. Le cas des autoroutes est édifiant, quand on voit une société comme Vinci se permettre d'acheter 50,01% de l'aéroport de Gatwick.

Quant aux niches fiscales, elles ne sont que le reflet de la faiblesse des politiques : on ne soutient pas des secteurs en difficulté par un manque à gagner de l'Etat ou des collectivités locales. Le courage politique est d'aider positivement en toute transparence sur un budget approuvé par les élus. De plus, l'expérience montrent que les incitations fiscales ne favorisent pas, in fine, ceux qu'elles sont censées favoriser. Ces incitations créent un effet d'aubaine conduisant à des perversions de la mesure. A la lecture des mesures proposées par le Gouvernement, le budget de l'Etat est masqué par un maquis de règles.

*Pour exemple de mesures opacifiantes : Extension du chèque énergie ; doublement de la prime à la conversion pour les gros rouleurs ; surprime à la conversion pour les foyers modestes*

Cette opacité empêche le citoyen et ses représentants de voir le devenir du pays et des régions à moyen terme.

Une réflexion sur les retraites est accessible [ici](#)<sup>2</sup>.

Une réflexion sur les "Communs" est accessible [ici](#)<sup>3</sup>.

Une réflexion sur les "Risques" est accessible <sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> [ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages\\_citoyens/Retraites.pdf](http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Retraites.pdf)

<sup>3</sup> [http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages\\_citoyens/Reflexions\\_sur\\_les\\_Communs.pdf](http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexions_sur_les_Communs.pdf)

<sup>4</sup> [http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages\\_citoyens/Reflexion-Risques.pdf](http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexion-Risques.pdf)